

Villes et Villages en Santé

Pour changer le monde de façon durable

Mettons-nous dans l'ambiance!

Quelle chance tu as, toi qui vie sur la terre des hommes où tout est à repenser, à réorienter, à recréer!

Mais avant d'agir, il faut s'informer, il faut regarder avec lucidité une réalité pas toujours agréable, il faut prendre conscience de la possibilité, mais aussi de la difficulté, de transformer cette réalité.

Chacun peut y contribuer; l'important est de se sentir en charge du monde de demain.

Albert Jacquard



VVS une approche visionnaire

Le but ce n'est pas le bout du chemin, c'est le cheminement...Éric-Emmanuel Schmitt

Le Réseau propose trois démarches

- •La démarche partenariale de développement de la communauté
- •La gestion municipale orientée vers la santé et la qualité de vie
- •La planification globale et durable du développement de la communauté et la méthode Agenda 21 local



- Cette demantite a achesse aux membres qui poutoitent développer avec leurs partenaires locaux et leurs citigiens des projets d'arrelluration de
 - A travers une démarche d'échange et de concertation avec les organisme du milieu et les citoyens, ce charrimement vice à identifier et réaliser des projets concrets faisant l'objet d'une vision partagée, et ce, en s'appuyan par exemple, sur un portrait de la communauté, sur des consultations, sa l'élaboration d'un plan d'action, muttant à contribution les forces vives
- La gestion municipale orientés vers la santé et la qualité de vis Cette dérivante s'autresse aux membres qui soutraitent que leur gestion

Cette démarche de planification stratégique permet aux administrations magicipates d'interes la mérora putter santé et madité de vis à leur mai de pestion et à tous leurs champs de responsabilité coménagement du structure administrative, etc.). Le guide appelé l'Obsession du citoyen est

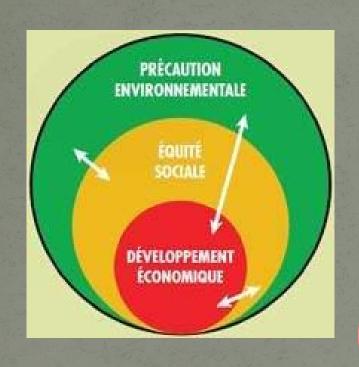
La planification plobale et durable du dévelopmement de la comm et la méthode Agenda 21 Local

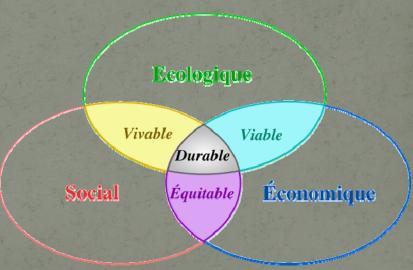
Cette démarche concerns les membres ou désirent s'angager dans un processus muitisectorial et participaté en sue de développer l'ensemble das espects de leur collectivité

Call executes must be truck do stifferentes forces. How doe methodes proposées est l'Agendo 21 Local, pour laquelle nous pouvons affrir du soutien en collaboration avec le Centre québécris de développement durable (DODD). L'Agenda 21 Local se réalise au moyen d'un état des l'eux achaustif, de consultations et d'un plan d'action stratégique visant l'emélioration des conditions de sie actuelles dans la perspective d'associer un déceloppement



Vision globale du développement





Rappel des valeurs et des principes d'action des projets VVS

- L'engagement du conseil municipal
- La cohérence et l'intégration des décisions et stratégies
- La participation citoyenne
- Le partenariat et la concertation
- La réduction des inégalités
- Le renforcement du pouvoir d'agir (empowerment)
- L'effet multiplicateur
- L'innovation et la créativité
- La reconnaissance de la diversité des communautés

Les compétences municipales au Québec

- La loi accorde aux municipalités des pouvoirs leur permettant de répondre aux besoins municipaux, divers et évolutifs dans l'intérêt de leur population.
- La loi ne doit pas s'interpréter de façon littérale ou restrictive.

Les questions à se poser maintenant

Par quoi commence-t-on?

Que pouvons-nous entreprendre aujourd'hui pour que demain soit meilleur?

Qui fait Quoi?

Quelle sera ma contribution personnelle à ce projet communautaire?

Dans tous les projets il faudra prendre en compte les principes VVS et du DD



- a) «santé et qualité de vie » : les personnes, la protection de leur santé et
- l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives
- au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive,
- en harmonie avec la nature ;
- b) «équité et solidarité sociales » : les actions de développement doivent
- être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que
- d'éthique et de solidarité sociales ;
- ullet c) «protection de l'environnement » : pour parvenir à un développement
- durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du
- processus de développement ;
- *d*) «*efficacité économique* » : l'économie du Québec et de ses régions doit
- être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique
- favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement ;
- *e*) «*participation et engagement* » : la participation et l'engagement des
- citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une
- vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans
- environnemental, social et économique ;

- *f*) «*accès au savoir* » : les mesures favorisant l'éducation, l'accès à
- l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler
- l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective
- du public à la mise en œuvre du développement durable ;
- *g*) «*subsidiarité* » : les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués
- au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision
- doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des
- citoyens et des communautés concernés ;
- h) «partenariat et coopération intergouvernementale » : les gouvernements
- doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans
- environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire
- doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci;
- i) «*prévention* » : en présence d'un risque connu, des actions de prévention,
- d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la
- source;
- *j*) «*précaution* » : lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible,
- l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour
- remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une
- dégradation de l'environnement ;

- *k*) «*protection du patrimoine culturel* » : le patrimoine culturel, constitué
- de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité
- d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et
- sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe
- d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant
- compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent ;
- l) «préservation de la biodiversité »: la diversité biologique rend des services
- inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles
- et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels
- qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens ;
- m) «**respect de la capacité de support des écosystèmes** » : les activités
- humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité ;

- n) «production et consommation responsables » : des changements doivent
- être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de
- rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et
- environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'écoefficience,
- qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources ;
- o) «pollueur payeur » : les personnes qui génèrent de la pollution ou dont
- les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part
- des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes
- à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci ;
- *p*) «*internalisation des coûts* » : la valeur des biens et des services doit
- refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur
- cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition
- finale.

Ces principes seront pris en compte dans chacun des axes de développement d'un projet VVS



Axes d'intervention d'une stratégie ville en santé pages 1329

- 1. Ses citoyennes et ses citoyens ont accès à de l'eau potable, de la nourriture, des logements de qualité.
- 2. Ils se sentent en sécurité dans leur municipalité.
- 3. Ils y ont accès à un travail qui les satisfait.
- 4. Les jeunes ont envie d'y rester et d'y fonder leur famille.
- 5. Ils jouissent d'un environnement physique, propre, sécuritaire et de haute qualité.
- 6. Les groupes d'entraide y sont nombreux et bien articulés entre eux.



Axes d'intervention d'une stratégie ville en santé

- 7. Ses citoyennes et ses citoyens entretiennent des liens constants avec leurs héritages culturels et biologiques de même qu'avec les individus et les groupes avec qui ils cohabitent, développant ainsi un sentiment d'appartenance à leur communauté.
- 8. De nombreuses activités sociales, sportives et culturelles encouragent les citoyennes et les citoyens à être actifs et à se maintenir en santé.
- 9. L'accès aux différents services publics et privés y est facilité pour tous les citoyennes et les citoyens.
- 10. L'activité économique y est importante et bien diversifiée.
- 11. Ses citoyennes et ses citoyens participent aux décisions qui les touchent.
- 12. Ils ont accès à des services de santé adéquats et sont de façon générale en bonne santé.

Caractéristiques tirées en grande partie de Hancock et Dulh, 1986





Faites les hommes heureux, vous les faites meilleurs

Préparé ét commenté par

Roger Lachance

Conseiller

Réseau Québécois de Villes et Villages en Santé